ANNUAIRE
DE L'ÉTAT MILITAIRE
DE FRANCE

POUR L'ANNÉE 1844, (Summer 1843!)

PUBLIÉ

SUR LES DOCUMENS DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,
AVEC AUTORISATION DU ROI.

CHEZ VEUVE LEVRAULT,
Libraire-Éditeur, rue des Juifs, n.° 33, à STRASBOURG;
PARIS,
à son dépôt général, chez P. BERTRAND, Libraire,
rue Saint-André-des-Arcs, n.° 38.
1844.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV.

CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR.

Une ordonnance du 6 mai 1818 a créé le Corps royal d'État-major, dont
nisation a été modifiée par les ordonnances des 10 décembre 1826 et 2
1831, et enfin par celle du 23 février 1833, qui fixe le cadre pour le
paix comme pour le pied de guerre, à 560 Officiers, savoir :

30 Colonels;
30 Lieutenans-colonels;
100 Chefs d'escadron;
300 Capitaines;
100 Lieutenans.

Chefs d'escadron.

	NOMS.	Décorations.	POSITION.	DATE D'ANCIENNETÉ de grade.
31	Rocquancourt	✻	Direct. des études à l'éc. spéc. mil.	30 *mai* 37
32	Immelin	O✻	A l'état-major de la 17e division.	11 *nov.* 37
33	Charlon	O✻	A l'état-major de la 6e division.	4 *janv.* 38
34	Martin des Pallières	O✻	A l'état-major de la 2e division.	25 *fév.* 38
35	De Parseval	O✻	A l'état-major de la 7e division.	24 *août* 38
36	Cte de Tilly	O✻	Aide-de-c. du gén. Gueheneuc.	*idem*
37	Lheureux	O✻	A l'ét.-maj. du min. de la guerre.	*idem*
38	Rivière	✻	A l'état-major de la 3e division.	8 *fév.* 39
39	Escanyé	✻	A l'état-major de la 21e division.	*idem*
40	Dubreton	O✻	A l'état-maj. du min. de la guerre.	*idem*
41	Toscan du Terrail	O✻	Aide-de-c. du gén. de Lascours.	*idem*
42	Fauchier	O✻	A l'état-major de la 12e division.	10 *mars* 39
43	Chabord	O✻	A.-de-c. du g. Latour-Maubourg	22 *mai* 39
44	Lefrançois Delalande	O✻	A l'état-major de la 8.e division.	13 *août* 39